

Le collège accueille - sans examen de passage - tous les élèves de primaire, qu'ils viennent de l'enseignement public ou privé sous contrat. Pour pouvoir inscrire votre enfant dans un collège, vous aurez des démarches à faire en fonction du collège que vous visez, de votre situation géographique, et du mode de scolarité que vous choisissez pour votre enfant.

Passage en revue et mode d'emploi des principaux cas de figure.



## Inscription en internat

En internat, votre enfant loge et prend tous ses repas dans son établissement du lundi au vendredi. L'internat est privilégié lorsque le domicile est très éloigné du collège. Cela évite des trajets fatigants. Cela peut aussi être un choix volontaire exprimé par votre enfant (besoin d'un environnement plus favorable au travail).

Le ministère de l'Éducation nationale met à disposition un annuaire des internats.

Pour inscrire votre enfant en internat, il faut vous rapprocher du collège visé le plus tôt possible. Les dossiers sont parfois longs à remplir (renseignements scolaires et sociaux, lettre de motivation...). Un entretien avec la direction de l'établissement est aussi à prévoir.

### → Je veux inscrire mon enfant dans un collège en internat ou dans un internat de la réussite

#### Qui contacter ?

Pour les internats "classiques", vous devez prendre contact avec l'établissement visé pour connaître les conditions d'inscription, le coût, les calendriers d'inscription, etc.

Le directeur de l'école peut vous accompagner pour la recherche d'informations et la constitution du dossier.

Pour les internats de la réussite, la procédure passe par l'établissement d'origine. Si la famille a identifié l'internat de la réussite ciblé, il est également conseillé de prendre contact avec l'établissement.

#### Quelle(s) pièce(s) fournir ?

Pour les internats "classiques" les informations demandées peuvent varier.

Pour les internats de la réussite vous devrez compléter un dossier très complet (informations administratives, vœux d'internats, renseignements scolaires, fiches de renseignements sociaux, lettre de motivation...).

#### Quand ?

Pour les internats "classiques" il est important de se rapprocher des internats visés le plus tôt possible.

Pour les internats de la réussite : dépôt des candidatures février-mars. Réponses en juin.